

EDITO



1968-2008
40
ans

D'ENGAGEMENTS

La meilleure garantie pour votre avenir

Professionnels de santé et vos proches...

Nous répondons à vos attentes depuis 40 ans

MACSF *épargne retraite* vous propose une gamme de produits, enrichie au fil des années, qui répond à toutes vos attentes et couvre les degrés de sensibilité de chacun au risque :

- pour la totale sécurité, la formule phare Livret/RES tout euros,
- pour la diversité et le dynamisme, le contrat RES Multisupport,
- pour la constitution spécifique d'une retraite complémentaire, le PERP'S et le contrat RES Fonds de Pension en loi Madelin

Nous vous apportons des résultats depuis 40 ans

Vous êtes aujourd'hui plus de 250 000 à avoir choisi la MACSF *épargne retraite* pour gérer votre (vos) contrat(s) d'assurance vie. C'est un témoignage de confiance. Pour conserver cette confiance, voilà 40 ans que nous avons le plaisir de vous faire bénéficier de résultats d'excellence année après année. Il nous est d'autant plus agréable de vous les présenter qu'ils s'appuient sur des indicateurs utilisés par les acteurs du marché de l'assurance et qu'ils constituent des points de comparaison parfaitement objectifs.

Citons ces principaux indicateurs :

- **La 1^{ère} solvabilité du marché français** : c'est le premier critère de solidité d'une entreprise et donc de sécurité pour ses assurés. Le groupe MACSF dont fait partie votre société, se place au 1^{er} rang des 20 premiers groupes français d'assurance (classification établie par l'Argus de l'Assurance de décembre 2007) ;
- **L'importance des actifs gérés** : ils s'élèvent à 13,8 milliards d'euros au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 6,2 % par rapport au 31 décembre 2006 ;
- **La force de contrats associatifs et transparents** : elle découle de l'indépendance et des capacités de proposition de vos associations souscriptrices, toutes composées de professionnels de santé dont le rôle est de représenter vos intérêts ;
- **Des performances financières régulièrement primées** : c'est le fruit du travail de notre équipe financière constamment à la recherche des meilleures opportunités pour valoriser votre épargne. Cette année encore, les résultats financiers et notamment le taux de rémunération du RES euros en sont à nouveau la démonstration.
- **Des formules économes** : tous nos contrats prévoient des frais parmi les plus compétitifs du marché ;
- **Des conseils et des services de qualité** : ce sont, avant tout, des délais de gestion très courts, des conseils personnalisés, avec, à l'appui, une équipe de conseillers spécialisés sur le terrain, de nouveaux services en ligne.

Nous sommes à vos côtés pour l'avenir

Forts des atouts de cette expérience acquise et en s'appuyant sur nos valeurs d'entreprise, nous continuons à faire progresser notre offre et nos services.

- Les services en ligne sur internet sur le site www.macsf.fr se développent. Outre la consultation en ligne de vos contrats, vous pouvez maintenant effectuer directement et en toute sécurité vos versements complémentaires.
- Notre équipe de conseillers spécialisés vie sur le terrain va être étoffée en 2008.
- Les années futures sont protégées des aléas financiers par une Provision pour Participation aux Excédents portée à 295 millions d'euros fin 2007. Ainsi est assurée de pouvoir se poursuivre notre politique de performance durable ; Sans perdre nos fondamentaux, nous continuons en permanence à évoluer pour prendre en compte les changements techniques, réglementaires et financiers.

Notre objectif permanent : encore mieux vous satisfaire

Les résultats de ces 40 années d'activité vie de la MACSF constituent les meilleurs atouts pour continuer à vous accompagner dans vos projets de vie pour les années à venir.

Hervé BOUCLIER, Directeur Général de la MACSF *épargne retraite*

SOMMAIRE



L'avis du financier . p 2-3

Objectif : épargne retraite.
Les solutions
MACSF épargne
retraite..... p 4-5

L'acceptation du
bénéficiaire sous
condition d'accord de
l'adhérent/assuré... p 6

Les prochaines
assemblées générales
de vos associations
souscriptrices..... p 7

Transmission par
l'assurance-vie
et exonérations p 7



Notre site internet
à votre service. p 8



Compte rendu sur l'environnement

➤ Une année RESistante

La seconde partie de l'année 2007 a été houleuse sur les marchés financiers où la crise immobilière américaine, dite du "subprime", s'est transformée en une crise financière de grande ampleur. L'avertissement de février 2007 s'est donc matérialisé avec force au second semestre entraînant un problème de liquidité

pour le refinancement des banques, et une défiance pour certains produits financiers, notamment les OPCVM monétaires dynamiques.

Les banques centrales sont intervenues massivement pour soulager le système bancaire. Mais, le coût de financement des banques s'est fortement renchéri et va affecter la distribution de crédit auprès des entreprises et des particuliers, et donc, le niveau d'activité ces prochains mois.

« L'année 2008 s'annonce plus compliquée »

"La cabane est tombée sur le chien mais le chien n'est pas mort...". Pour parler du deuxième semestre 2007, année de coupe du monde oblige, il fallait une citation de rugby !

L'économie mondiale sera

restée dynamique cette année, portée en particulier par la vigueur des pays émergents, Chine en tête.

L'année 2008, en revanche, s'annonce plus compliquée, avec des anticipations de croissance revue à la baisse car beaucoup d'interrogations subsistent : les répercussions de la crise immobilière aux Etats-Unis qui perdurent sur l'économie réelle et sur le système bancaire, la flambée des prix énergétiques et des matières agricoles qui alimente les craintes d'un retour de l'inflation et surtout la croissance des pays émergents qui sera observée de très près pendant cette année des Jeux Olympiques en Chine. ■



Le département financier de la MACSF *épargne retraite*

➤ 4,65 % stable dans la tempête !

Dans ce contexte, le rendement du contrat RES en 2007 s'établit à 4.65 % et se maintient encore à un niveau élevé. Comme l'année dernière, la provision pour participation aux excédents (réserve destinée à alimenter le taux de rendement des années futures) a pu être augmentée à 295 millions d'euros grâce à des plus

values dégagées sur les actions et les obligations convertibles. Dans un contexte de fin d'année chahutée, les actifs des fonds euros de la MACSF *épargne retraite* n'ont pas été affectés par la crise du "subprime" et des OPCVM monétaires dynamiques. Au contraire, nous

avons mis à profit cette période pour nous renforcer sur les obligations à taux fixe avec un rendement supérieur à 5 % sur des émetteurs de bonnes qualités (en moyenne une notation A). Enfin, dans la période de flottement qu'ont traversé les marchés, l'obligation

convertible ne pouvait que séduire. Pour les investisseurs, elle permet en effet de jouer la hausse de l'action tout en bénéficiant de la protection qu'offrent les titres obligataires. Ce regain d'intérêt confirme l'intérêt de l'allocation d'actif de la MACSF *épargne retraite*. ■

RES EN EUROS

RES FONDS DE PENSION AVENIR

Taux net 2007*

+4.65 %

Rappel taux net 2006*

+4.65 %

+4.70 %

+4.75 %

* Frais de gestion déduits, hors prélèvements sociaux

économique et financier

RES MULTISUPPORT

Fonds en euros du RES Multisupport

Solde de cotisations nettes* :
 Cumul égal ou supérieur à 450 000 euros
 Cumul compris entre 100 000 et 450 000 euros
 Cumul inférieur à 100 000 euros

Performance 2007 (nette de frais de gestion)

+4.70 %
 +4.54 %
 +4.39 %

* cotisations nettes de frais, diminuées des parts de cotisations éventuellement rachetées et des avances en cours.

Profils du RES Multisupport

Performance des profils permanents sur 1 an

Performance des profils permanents sur 2 ans

Profil Sécurité	+4.27 %	+9.72 %
Profil Equilibre	+2.99 %	+12.46 %
Profil Dynamique	+1.65 %	+16.00 %

➤ Des supports qui sur-performent !

• Médi Actions

la performance du support cette année encore a été bonne avec une progression de 7.01 % en 2007 (dividende compris) contre 1.31 % pour l'indice CAC 40 !

• Médi Audace

la performance du support a été également satisfaisante avec une progression de 4.05 % en 2007 contre -0.84 % pour l'indice MSCI World Euro, confirmant la thématique judicieuse du fonds.

• Médi Convertibles

le support cette année augmente de 3.95 % (dividende compris) contre un ECI Euro qui progresse de 3.76 %, l'intérêt pour cette classe d'actif se confirmant largement en cette fin d'année.

• Médi Obligations variables

la performance du support (+3.75 % en 2007) dépasse largement les OPCVM de la catégorie obligataire court terme qui affiche une performance proche de 2.5 %

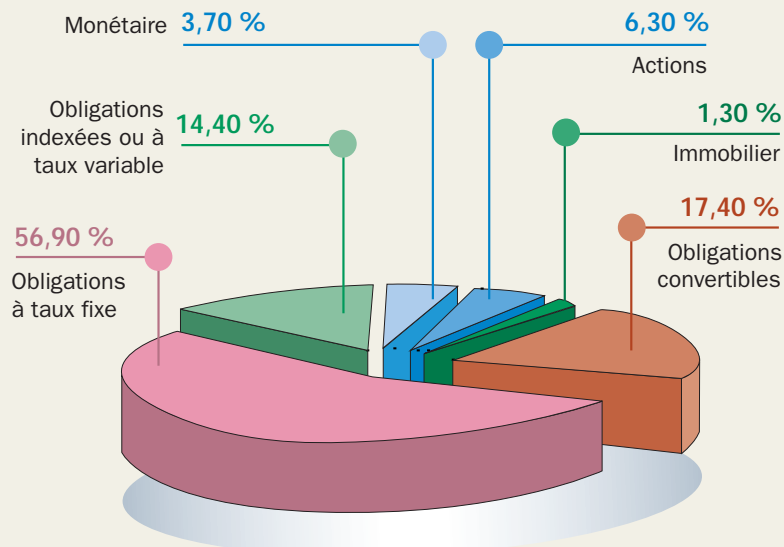
Supports en unités de compte

	Performance sur 1 an (2007)	Performance sur 2 ans (2006-2007)	Actif net (en millions d'euros)
Medi Convertibles	+3.95 %	15.12 %	134
Medi Obligations Variables	+3.75 %	4.97 %	57
Medi Immobilier	-20.74 %	19.26 %	36
Medi Actions	+7.01 %	32.82 %	346
Medi Audace	+4.05 %	6.68 %	105

• Médi Immobilier

la performance du support est en baisse de 20.74 % en 2007 contre -26.49 % pour l'EPRA Euro zone son indice de référence, l'immobilier a largement souffert des problèmes de "subprime" aux Etats-Unis et de la surchauffe immobilière dans certains pays européens comme l'Espagne. ■

COMPOSITION DU FONDS
 EN EUROS FIN 2007
 (DONNÉES AU
 30 NOVEMBRE 2007)



Futurs Retraités : anticipez sans tarder !

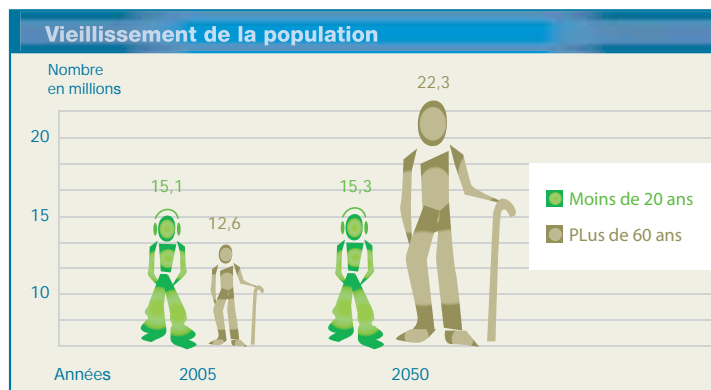
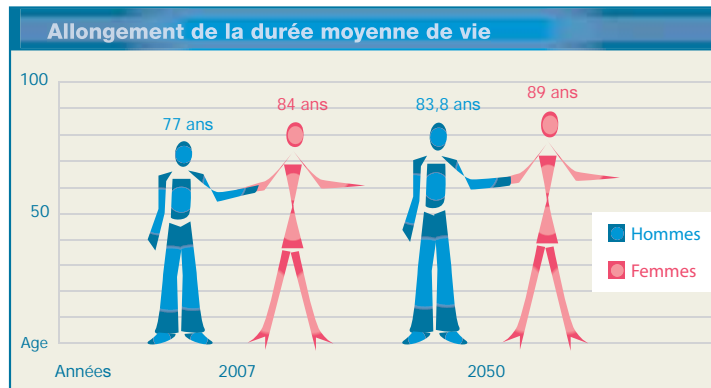
La mutation démographique française : des chiffres clés qui parlent d'eux-mêmes*. La population passerait de 63,4 millions en 2007 à 70 millions en 2050. Le nombre de retraités passerait de 13 millions en 2003 à 23 millions en 2050.

* Source INSEE

L'allongement de la durée de la vie a ceci de positif que la retraite est envisagée aujourd'hui comme une nouvelle période de vie active où l'activité professionnelle est remplacée par d'autres activités, où chacun peut profiter plus longtemps de cette nouvelle étape, de ses petits-enfants, des fruits d'une épargne constituée, d'un projet personnel.

Il faut ajouter à cette tendance d'augmentation de la durée de la vie, le vieillissement de la population et l'arrivée à la retraite des générations du baby-boom. La conséquence est incontournable :

les régimes de retraite devront payer des pensions sur une période plus longue qu'auparavant à un nombre de retraités plus important.



Comme le démontrent les indicateurs clés démographiques ci-contre, il est tout à fait clair que le devenir de l'assurance vieillesse de chaque Français ne peut plus être assuré par le seul système de la répartition. Rappelons que la répartition est fondée sur la solidarité entre les générations :

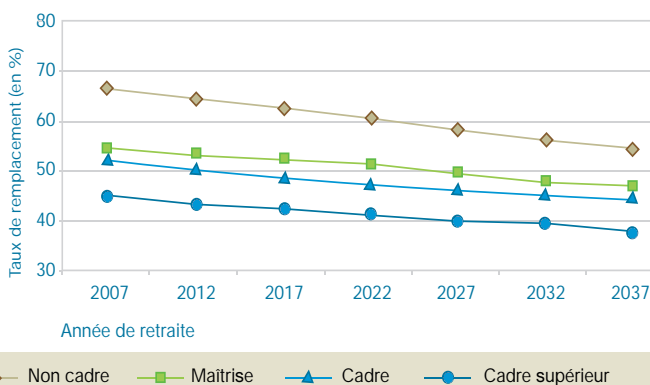
les cotisations versées par les actifs servent à payer immédiatement les pensions des retraités.

Si ce principe de base n'a pas été remis en cause par la dernière réforme Fillon, le système actuel est en lourd déficit et s'avère insuffisant pour garantir un niveau satisfaisant des retraites dont la tendance est celle d'une forte baisse.

Pour chaque Français, il s'agit donc bien d'anticiper cette inéluctable issue. ■

SALARIÉS

Evolution des taux de remplacement*



* Taux de remplacement : c'est le rapport entre la pension de retraite et le dernier revenu d'activité.

LIBÉRAUX

• Un seul exemple : le taux de remplacement d'un médecin libéral, toutes cotisations confondues, s'est déjà effondré de 50 % dans les années 2000 à moins de 40 % en 2006. Qu'en sera-t-il en 2040 ?



NOTRE CONSEIL

• Réservez le plus tôt possible une partie de votre effort d'épargne à la constitution d'un capital retraite personnel.

Les solutions MACSF épargne retraite

➤ L'assurance vie

L'assurance vie combine un cadre fiscal avantageux, notamment sur le plan de la transmission en cas de décès et



répond à la préoccupation majeure d'aménager un complément à sa retraite obligatoire.

Deux façons d'y aboutir en toute liberté

- se constituer un capital, valorisé au fil des années et, à la retraite, disposer réguliè-

rement des sommes disponibles au fil de vos besoins,

- à la retraite, **convertir le capital constitué en rente à vie**, réversible ou non.

Deux formules au choix

- **Le RES euros**, une valeur sûre et sans risque.
- **Le RES Multisupport**, la diversité des supports financiers, le dynamisme gradué.

La transformation

Vous êtes titulaire d'un RES euros ou d'un Livret de Prévoyance ; vous pouvez le transformer en RES Multisupport à tout moment, sans perdre l'antériorité fiscale du premier contrat.

La marche à suivre :

- **Demandez directement un dossier de transformation à votre délégation ou téléchargez-le sur www.macsf.fr.**

➤ L'épargne retraite

Elle permet de se constituer un complément de retraite viager et revalorisé dans le



cadre d'une fiscalité attractive de déduction des cotisations.

Deux contrats

- **Le PERP'S**, ouvert à tout libéral et à tout salarié du secteur de la santé ; accessible également au conjoint et aux enfants fiscalement à charge.
- **Le RES Fonds de Pension Avenir**, réservé aux libéraux. ■

L'assurance vie est le placement favori des Français, c'est incontestable. 12 millions l'ont choisie et le total de l'épargne placée dépasse aujourd'hui 1 200 milliards d'euros. Ce choix répond à des objectifs primordiaux que sont la valorisation de l'épargne, la constitution d'un complément à la retraite, la transmission d'un capital.

Pourquoi la MACSF ?

- **40 années au service des professionnels de santé**
- **Des contrats simples**
- **Des frais parmi les plus bas du marché**
- **Des performances constantes, régulièrement récompensées par la presse économique et financière**
- **La MACSF : la société la plus solvable du marché français (L'Argus de l'Assurance décembre 2007)**



NOS CONSEILS

Plusieurs possibilités vous sont ouvertes en fonction des contrats dont vous êtes déjà titulaire.

1/ Mettre en place un prélèvement automatique sur le contrat déjà souscrit à la MACSF épargne retraite.

C'est un moyen, gratuit, d'étaler votre effort d'épargne au fil du temps, pour la constitution prioritaire de votre complément de retraite.

2/ Adhérer à l'une des formules dont vous ne disposez pas encore et le réserver à votre objectif retraite.

Demandez directement un dossier d'adhésion à votre délégation ou téléchargez-le sur www.macsf.fr.

Depuis le 19 décembre 2007*, acceptation du bénéficiaire sous condition d'accord de l'adhérent/assuré

L'acceptation avant le 19 décembre 2007

Jusqu'à cette date, un simple courrier du bénéficiaire à l'assureur suffisait pour accepter la désignation faite à son profit. L'adhérent pouvait donc voir son contrat accepté à son insu et subir les lourdes conséquences qu'entraîne l'acceptation. De ce fait, il ne pouvait plus révoquer l'acceptant, exercer sa faculté de rachat, demander une avance sur son contrat ou le nantir sans l'accord du bénéficiaire. La MACSF *épargne retraite* vous a d'ailleurs souvent sensibilisés à travers *Info Vie Retraite* sur les conséquences de l'acceptation.



L'acceptation depuis le 19 décembre 2007

Désormais, l'acceptation doit se matérialiser par un avenant signé par les trois parties : l'adhérent/assuré, le bénéficiaire désigné et l'assureur. Cette acceptation est également réalisable par acte authentique ou sous seing privé, signé par l'adhérent/assuré et le bénéficiaire concerné. Dans ce cas, elle doit être notifiée à l'assureur pour lui être opposable, c'est-à-dire pour qu'il l'enregistre au sein du contrat.

**L'accord de
l'adhérent/assuré
conditionne
l'enregistrement de toute
éventuelle acceptation**

Ainsi, l'acceptation du bénéficiaire n'aura d'effets que si l'adhérent/assuré "accepte l'acceptation".

En d'autres termes, le bénéficiaire ne pourra plus accepter le contrat contre la volonté de l'adhérent/assuré.

Quelles sont les conséquences de l'accord donné par l'adhérent/assuré à l'acceptation ?

Le nouveau texte les confirme expressément et énonce que, pendant la durée du contrat et à compter de l'acte d'acceptation, l'adhérent/assuré ne peut révoquer le bénéficiaire, exercer sa faculté de rachat ou demander une avance sans son accord. Il en est de même pour le nantissement du contrat.

**L'adhérent/assuré
doit mûrement réfléchir
avant de prendre la
décision de valider une
éventuelle acceptation**

**Une garantie
supplémentaire pour
l'adhérent :**

**Cette nouvelle procédure
lui assure désormais
une parfaite garantie de la
maîtrise de son contrat
d'assurance vie.**

Entrée en vigueur du nouveau dispositif

Ces dispositions s'appliquent aux contrats en cours et n'ayant pas encore, à la date du 19 décembre 2007, donné lieu à l'acceptation du bénéficiaire. ■

* Suite à l'entrée en vigueur de la loi permettant la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie non réclamés et garantissant le droit des assurés.



Les prochaines assemblées générales de vos associations souscriptrices

Nous vous sensibilisons de longue date dans ce journal sur le rôle important de vos associations souscriptrices en ce qui concerne vos contrats d'assurance vie et d'épargne retraite. Ces associations, composées de professionnels de santé, ont établi avec la MACSF *épargne retraite* les formules d'assurance les plus adaptées à vos intérêts, lors de la création des contrats, mais également pour en améliorer les clauses et la qualité des prestations dans le temps.

Les évolutions décidées chaque année par l'Assemblée Générale de chaque association, bénéficient ainsi automatiquement à l'ensemble des adhérents au contrat.

Ce partenariat solide, fondé sur la durée, a contribué très fortement à la qualité de nos contrats, sans cesse récompensés par la presse professionnelle.

Le fonctionnement de ces associations évolue pour renforcer votre participation à la vie associative. Comme nous vous l'indiquions dans notre numéro 16 de février 2007, vous serez convoqué individuellement, dès la prochaine assemblée générale de votre ou de vos association(s), au cours du second trimestre 2008. Vous recevrez ainsi au moins 30 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, une convocation individuelle mentionnant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions.

Dans le cadre de cette Assemblée Générale, vous pourrez notamment vous exprimer sur **les projets de résolution présentés**, et ce conformément à l'ensemble des dispositions statutaires. Cette convocation sera accompagnée du matériel de vote par correspondance, qui vous permettra de participer sans que vous soyez contraints de vous rendre physiquement à cette assemblée. Vous pourrez ensuite consulter les procès verbaux des Assemblées Générales sur le site Internet de votre association et sur celui de la MACSF. Ces évolutions, garantes de l'autonomie de l'association dans le cadre d'un partenariat solide et constructif avec la MACSF *épargne retraite*, sont un nouveau gage de la transparence du fonctionnement et de la gouvernance de vos associations. ■

POUR MÉMOIRE :

- L'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) est le souscripteur du Livret/RES, du RES Multisupport et du RES Fonds de Pension Avenir,
- L'Association pour les Assurances Médicales (ASSUMED), l'Association Apolline Prévoyance Epargne Retraite (APER), l'Association Pour l'Assurance des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (APAMKR), sont les souscripteurs du RES Fonds de Pension Avenir,
- L'Association Nationale Pour la Retraite des Professions de Santé (ANPREPS) est le souscripteur du PERP'S.

Transmission par l'assurance-vie et exonérations

La réforme des barèmes et abattements introduite par la loi fiscale votée l'été 2007 ouvre de nouvelles possibilités d'optimisation de la transmission de patrimoine, notamment par le biais de l'assurance-vie.

NOUVEAU

Le conjoint et le partenaire pacsé : exonération de toute fiscalité

La loi du 21 août 2007 favorise le conjoint et le partenaire pacsé en les exonérant désormais de tout droit de succession et de la fiscalité applicable au bénéfice du contrat d'assurance vie.

Les bénéficiaires autres que le conjoint et le pacsé

En cas de décès, le capital constitué au sein du contrat d'assurance-vie est transmis aux bénéficiaires désignés, dans le cadre fiscal ci-contre, en fonction de la date d'adhésion au contrat et de celle du versement des cotisations.

VOUS AVEZ SOUSCRIT VOTRE CONTRAT	VOUS AVEZ VERSÉ DES COTISATIONS...	
 avant le 13 octobre 1998 à partir du 13 octobre 1998
...avant le 20 novembre 1991 →	Le contrat est totalement défiscalisé	Exonération jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire ¹ Au-delà, prélèvement de 20 % appliqué sur le capital décès
...à partir du 20 novembre 1991		
cotisations versées avant votre 70 ^{ème} anniversaire →	Le contrat est totalement défiscalisé	Un prélèvement de 20 % est appliqué sur le capital décès (après un abattement de 152 500 € par bénéficiaire) ¹
cotisations versées à compter de votre 70 ^{ème} anniversaire →	Des droits de succession s'appliquent, en fonction du lien de parenté entre vos bénéficiaires et vous, sur la fraction des cotisations versées à compter de 70 ans qui excède 30 500 € ²	

⁽¹⁾ L'abattement de 152 500 € s'applique sur le capital décès généré par les cotisations versées avant le 70^{ème} anniversaire de l'assuré, tous contrats d'assurance vie souscrits sur la même tête assurée confondus.

⁽²⁾ L'abattement de 30 500 € s'applique globalement, quel que soit le nombre de bénéficiaires et le nombre de contrats d'assurance souscrits sur la même tête assurée et sur lesquels des cotisations ont été versées à compter du 70^{ème} anniversaire de l'assuré.



Notre site internet à votre service

Internet est aujourd'hui un outil incontournable dans la vie au quotidien.

La MACSF met à votre disposition son site www.macsf.fr. Découvrez tous ses services et les nouveautés mises en place pour répondre à vos nombreuses demandes.



Un site d'information qui vous parle

- Retrouvez dès la page d'accueil, la rubrique « Financer et Epargner », pour connaître nos produits et apprécier l'évolution de leurs performances.
- Accédez à toutes nos informations pratiques :
 - notices d'information des contrats d'assurance vie et d'épargne retraite,
 - informations juridiques et fiscales,
 - articles sur l'actualité.
- Retrouvez aussi les informations du Groupe MACSF en vous inscrivant en ligne à la newsletter.

Un Espace sociétaire qui vous simplifie la Vie...

Accédez à vos contrats en quelques clics, quand vous le voulez, dans un environnement convivial et sécurisé.

- **Vous mettez à jour vos coordonnées**

NOUVEAUTÉ

- **Vous consultez la situation de vos contrats à tout moment**

Retrouvez les détails de vos opérations et le montant de votre épargne. Pour les contrats en unités de comptes, vous suivez la répartition de vos cotisations entre les supports d'investissement choisis.

- **Vous simulez une opération sur votre Livret/RES ou RES Multisupport**

Si vous envisagez un rachat ou une avance, consultez le montant des sommes disponibles. Pour un projet de rachat, retrouvez le montant indicatif des prélèvements libératoires et des prélèvements sociaux correspondants. Pour plus de rapidité, téléchargez-le formulaire adéquat à remplir et faxez-le au Service Gestion de vos contrats au numéro unique : 01 71 23 88 18.

NOUVEAUTÉ

- **Vous effectuez des versements en ligne**

Titulaire d'un Livret, d'un RES ou d'un RES Multisupport, vous pouvez verser directement en ligne jusqu'à 150 000 €. Cette opération s'effectue en toute sécurité, par prélèvement automatique, sur votre compte bancaire. Nous vous confirmons immédiatement votre opération par un courriel. ■



VOUS NE DISPOSEZ PAS ENCORE DE VOTRE IDENTIFIANT ET DE VOTRE CODE SECRET ?

Munissez-vous de votre carte d'adhérent, rendez-vous dans l'espace sociétaire en page d'accueil de notre site et laissez vous guider.